



De gauche à droite : Claudia Appenzeller, prof. Edwin Charles Constable, Dre Luciana Vaccaro, prof. Vanessa Wood, prof. Regina Aebi-Müller, prof. Yves Flückiger

SCIENCE AFTER NOON

CURE DE RAFRAÎCHISSEMENT POUR L'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE

Plagiats, usage abusif de données ou même falsifications, les comportements fautifs existent en science. Les hautes écoles et les organes de promotion de la recherche en Suisse se donnent maintenant un nouveau « Code d'intégrité scientifique ». Cette offensive commune en faveur de la qualité doit aussi renforcer la confiance du public, comme expliqué dans la table ronde.

Auteure : Susanne Wenger

« C'est un moment historique », a lancé la modératrice Claudia Appenzeller, lors de la table ronde en ligne des Académies suisses des sciences organisée avec succès à la mi-avril. Après deux ans de travaux préparatoires, le nouveau code de conduite est dans sa dernière ligne droite (voir encadré). Il remplace les vieux principes de 2008 et prend en compte des développements actuels comme l'open access, les médias sociaux et les mégadonnées. « L'environnement scientifique s'est considérablement modifié au cours de la dernière décennie », a fait valoir Claudia Appenzeller. C'est pourquoi, une commission d'expert-e-s a élaboré un nouveau document sous la houlette des Académies et en collaboration avec la Conférence des recteurs « swissuniversities », le Fonds national suisse et l'agence de promotion Innosuisse.

Ce large soutien agit comme un signal. « L'intégrité scientifique concerne tout le monde, de la direction de l'université à l'étudiant-e en première année, du monde de la recherche aux organes de financement. » Edwin Constable, président de cette commission d'expert-e-s et professeur de chimie à l'Université de Bâle n'a laissé aucun doute là-dessus. Tous les aspects de la vie scientifique sont concernés : traitement honnête des faits et des résultats, équité à l'égard des collègues, responsabilité vis-à-vis de l'environnement et de la société. Selon Edwin Constable, le code réunit les meilleures recommandations pour des standards communs, dans le but de renforcer une culture de la rectitude.

« C'est une vision qui nous unit »

Le code de conduite se rapproche de ce but sous deux aspects, a relevé Regina Aebi-Müller membre du Conseil de la recherche du Fonds national suisse et vice-présidente de la Commission pour l'intégrité scientifique. « Pour nous, il était important de ne pas seulement lister des comportements fautifs, mais aussi de présenter de manière positive ce qu'est une recherche intègre », a affirmé la professeure de droit privé à l'Université de Lucerne. Le code décrit par ailleurs une procédure en cas de litige, l'autonomie juridique des hautes écoles restant préservée. « Il s'agit de recommandations qui donnent aux institutions une sécurité dans leurs actions », a-t-elle précisé. Des principes importants comme le droit d'être entendu et la séparation des pouvoirs sont ainsi garantis.

Les autres participant-e-s à la table ronde ont salué cette nouvelle tentative d'autorégulation. « Un excellent document », a estimé Yves Flückiger, recteur de l'Université de Genève et président de « swissuniversities ». Vanessa Wood, vice-présidente pour le transfert de savoir et les relations avec l'économie, ainsi que professeure d'électronique à l'EPFZ a évoqué un « code d'honneur ». L'EPFZ est en train de réviser ses règles internes et va les adapter au nouveau code. Pour les jeunes Hautes écoles spécialisées, ces directives sont une base de départ utile », a déclaré Luciana Vaccaro, rectrice de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale et vice-présidente du conseil d'administration d'Innosuisse. Et de préciser : « Pour nous tous et toutes, il est bien de dire : d'accord, c'est une vision qui nous unit, nous voulons nous y tenir. »

Intention ou ignorance

Des comportements fautifs se manifestent toujours. Comme partout, le facteur humain joue aussi un rôle important en science, et les structures induisent parfois de mauvais incitatifs. En tant que responsables, les panélistes ont déjà tous été confrontés à cette question. Reproches de plagiat, mention insuffisante d'une collaboration importante dans la liste des auteurs lors de la publication de résultats de recherche, accès lacunaire aux données, partialité lors de l'évaluation de requête de recherche, tout cela est déjà

connu. Les manipulations intentionnelles sont heureusement rares. Gonfler des résultats peut toutefois déjà être considéré comme frauduleux. « Souvent, il n'y a pas de mauvaise volonté à l'origine, mais de l'inexpérience et de l'ignorance, notamment chez les étudiant-e-s et les doctorant-e-s », a rappelé Luciana Vaccaro.

C'est pourquoi il est important de sensibiliser les étudiant-e-s dès le début, a ajouté Yves Flückiger. Le message doit cependant aussi être clair et net pour les chercheurs et chercheuses établi-e-s. En science, les choses doivent se passer correctement. Violer ce principe peut faire l'objet de sanctions, du blâme au retrait de l'autorisation d'enseigner. « C'est ainsi que le système peut rester crédible. » Le mérite du code de conduite est de rendre tangible la notion abstraite d'intégrité. Qu'entend-on par plagiat ? Qui est considéré comme l'auteur-e d'une publication : le ou la professeur-e, à cause de sa fonction ? Ou bien est-ce que la relève a également la possibilité de se distinguer par le biais sa réflexion et de son travail assidu ? « Le code veut encourager une plus grande diversité dans la science, a fait remarquer Regina Aebi-Müller. C'est un grand progrès ».

Ethique, économie, dénonciation

Il arrive de plus en plus souvent que les chaires sponsorisées et la recherche cofinancée par l'économie privée fassent débat. Le code de conduite donne des indications utiles sur les points auxquels le monde de la recherche doit être attentif lors d'une telle collaboration. C'est ce qu'a reconnu Vanessa Wood. L'indépendance et la liberté de la recherche doivent être garanties, les liens d'intérêts clairement signalés. « La reconnaissance d'un conflit d'intérêts peut déjà être problématique, même si toutes les personnes impliquées font tout juste », a-t-elle averti. La recherche doit-elle aussi être davantage évaluée en fonction de critères éthiques. Les résultats pourraient-ils être utilisés à mauvais escient ? Le projet apporte-t-il un réel progrès pour la société ? Selon elle, ces questions relèvent aussi de l'intégrité scientifique.

La question de savoir si des comportements fautifs devaient être dénoncés anonymement n'a pas suscité l'unanimité lors de la table ronde. Le nouveau code prévoit cette possibilité à certaines conditions. De l'avis des partisans, cela est utile pour les membres d'une équipe pour qui il est risqué d'affronter de respectables supérieurs hiérarchiques. Pour les adversaires, des dénonciations anonymes pourraient être utilisées pour nuire à une concurrence indésirable. De plus, la chance d'apprendre mutuellement quelque chose les uns des autres et de se rapprocher serait perdue. « La dénonciation anonyme a aussi été controversée au sein de la commission », a admis son président. Il s'agit maintenant, selon lui, d'engranger des expériences avec le règlement choisi, d'autant plus qu'un consensus fait encore défaut à l'échelle internationale.

Susciter la confiance - « plus que jamais »

Le code doit toutefois aussi veiller à ce qu'il n'y ait pas d'escalade. « Il agit en première ligne au niveau préventif, afin d'éviter des situations fâcheuses », a souligné Yves Flückiger, en ajoutant que les infractions et les conflits pouvaient porter préjudice à l'image d'une institution, et les sanctions détruire pendant des années les carrières de chercheurs et chercheuses. « J'aimerais protéger les jeunes carrières », a renchéri Luciana Vaccaro.

La science ne dirige cependant pas uniquement son offensive de qualité vers l'interne ; elle cible aussi le public. Maintenir sa confiance en étant fiable et honnête est absolument central, ont estimé de façon unanime les participant-e-s à la table ronde. La pandémie de

coronavirus l'a montré « plus que jamais ». L'intégrité scientifique est une conception en mutation. C'est ce que cette première discussion publique a bien mis en évidence. Regina Aebi-Müller s'en doutait. « Certains et certaines trouveront des passages du code de conduite trop stricts, d'autres trop laxistes. Et c'est bien ainsi. Si nous continuons tous et toutes à en discuter, l'objectif le plus important sera atteint. »

Vidéo : go.swiss-academies.ch/scienceafternoon-integrity

Code de conduite au printemps

Les Académies suisses des sciences publient officiellement le « Code d'intégrité scientifique » à la mi-mai, après son approbation formelle auprès de tous les partenaires concernés. Ce document de 36 pages définit les principes de l'intégrité scientifique, détermine où ils s'appliquent, mentionne des violations et explicite les procédures à suivre. Une annexe inscrit la thématique dans le système juridique suisse. Le code d'intégrité doit être compris comme « une base largement acceptée, pas comme une réglementation imposée », soulignent les auteure-s. Les principes doivent néanmoins, dans la mesure du possible, être intégrés dans les règlements des hautes écoles et des organes de promotion de la recherche. La volonté dans ce sens est palpable, se réjouit Claudia Appenzeller, secrétaire générale des Académies. L'association faitière et le groupe d'expert-e-s apporteront un soutien dans la mise en œuvre, a-t-elle annoncé lors de la table ronde.

Informations : go.academies-suisse.ch/integrity.ch

Science after Noon

Partager du savoir, rencontrer des gens passionnants et expérimenter des interfaces. Dans le cadre de la série de manifestations « Science after Noon », des acteurs et des actrices du réseau des Académies des sciences débattent de thèmes scientifiques et de politiques de la science, et permettent de jeter un regard croisé sur des projets en cours et achevés. Les manifestations actuellement organisées en ligne sont ouvertes à toutes les personnes intéressées. L'entrée est libre.

Informations : go.academies-suisse.ch/scienceafternoon

Académies suisses des sciences (a+)

Maison des Académies • Laupenstrasse 7 • Case postale • 3001 Berne • Suisse
+41 31 306 92 20 • info@academies-suisse.ch • academies-suisse.ch
[🐦 @academies_ch](https://twitter.com/academies_ch) [📷 swiss_academies](https://www.instagram.com/swiss_academies)